

Département du NORD
Arrondissement de DUNKERQUE
Canton d'HAZEBROUCK
COMMUNE D'HAVERSKERQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 033_2024

Séance du lundi 24 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
Le lundi vingt-quatre juin à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est réuni exceptionnellement en salle René Cassin, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 17 juin 2024 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Franky SALON, M. Clément WALBROU, Mme Françoise WARNEYS, M. Christophe LOUVEAU, Mme Brigitte DELANNOY, Mme Domitille DENEUVILLE, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

Mme Justine DURETETE, conseillère municipale, ayant donné procuration à M. Clément WALBROU ;
Mme Virginie VASSEUR ayant donné procuration à M. Eddy ROLIN

Secrétaire de séance : Catherine WILLEMS

Fin de la séance : 20h30

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :



OBJET : ACCORD DEFINITIF POUR LA REALISATION DE TRAVAUX INVESTISSEMENT D'ECLAIRAGE PUBLIC

VU :

Les statuts du TE Flandre (Arrêtés préfectoraux du 9 avril et 2 juillet 2019) ;

Les délibérations du Comité syndical du TE Flandre

Mme Jocelyne DURUT, Maire de la commune de HAVERSKERQUE rappelle que la commune est membre du TE Flandre.

Le TE Flandre est un syndicat intercommunal à vocation multiple, la commune adhère notamment à la compétence éclairage public investissement.

Ensuite, Mme DURUT, le Maire expose que la Commune souhaite rénover l'éclairage public rue du moulin

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux est assurée par le TE Flandre ;

La commune supportera le montant total HT des travaux soit 17 804.00 €. Le TE Flandre supportera l'ensemble des coûts d'étude, de maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre.

La commune envisage une prise en charge par le budget communal

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. Eddy ROLIN, Maire-Adjoint ;

Et après avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité de :
(15 voix POUR)**

- **DONNE** un accord définitif pour le projet exposé dans la présente délibération ;
- **AUTORISER** Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE

